

## Déclaration forage

### Les + OBJECTIFS

- Déposer son dossier de déclaration de forage auprès de la DDT avec l'appui d'un conseiller en irrigation.

### Pour QUI ?

Les agriculteurs souhaitant déclarer un forage en :

- Zone NATURA 2000 ou Zone Humide Réglementaire (ZHR)
- Hors zones NATURA 2000 et ZHR

# Service et prestation

## Nos solutions d'accompagnement



### NOTRE SERVICE :



- Instruction des demandes et étude d'impact d'incidence pour la création de puits
- Mise à jour de l'ensemble des puits de l'exploitation (localisation, débit, etc..)
- Saisie du dossier sur la plateforme officielle de la DDT

### DOCUMENTS REMIS :



- Récépissé de la dépose du dossier en ligne sur la plateforme officielle de la DDT

### BÉNÉFICES CLIENT :



- **Expertise technique actualisée en continu** : profitez d'une expertise technique toujours à jour, garantissant un conseil adapté aux dernières avancées technologiques.
- **Bonne connaissance des aspects réglementaires** : assurez-vous de rester en conformité avec toutes les réglementations en vigueur grâce à notre connaissance approfondie des exigences légales et normatives.
- **Bonne connaissance des milieux** : profitez de notre expertise du territoire alsacien pour une compréhension détaillée de votre environnement.

## Infos pratiques

#### Contacts

Patrice Denis  
03 88 74 13 13  
patrice.denis@alsace.chambagri.fr

Jonathan Dahmani  
03 89 20 97 54  
jonathan.dahmani@alsace.chambagri.fr

#### Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :  
[www.alsace.chambre-agriculture.fr](http://www.alsace.chambre-agriculture.fr)

*Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.*

